

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nom commercial : ALCOOL ISOPROPYLIQUE
Nom de la substance : propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol
No.-Index : 603-117-00-0
No.-CAS : 67-63-0
No.-CE : 200-661-7
Numéro d'enregistrement : 01-2119457558-25-xxxx
Synonymes et Autres noms : PROPAN-2-OL
ISOPROPANOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Restrictions d'emploi recommandées : A ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages. Ces informations seront incluses dans cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Service Sécurité Environnement Réglementation Qualité

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2		H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2		H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3		H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Facilement inflammable (F)	R11
Irritant (Xi)	R36
	R67

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Effets néfastes les plus importants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Intervention : P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage : P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- propane-2-ol

2.3. Autres dangers

solvant organique

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	Numéro d'identification		Concentration [%]
propane-2-ol	No.-Index	: 603-117-00-0	<= 100
	No.-CAS	: 67-63-0	
	No.-CE	: 200-661-7	
	No. d'enregistrement	: 01-2119457558-25-xxxx	

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Facilement inflammable
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
- Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur,

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

nettoyage vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier doux Acier inoxydable Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Substances liquide combustible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec des agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Classe de stockage (Allemagne) : 3 Substances liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant: propane-2-ol	No.-CAS 67-63-0
Autres valeurs limites d'exposition professionnelle	

Base réglementaire : France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)
Source réglementaire : INRS (FR)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

Type de valeur : Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):
Valeur : 400 ppm
Valeur : 980 mg/m³
Remarques : limites indicatives (VL)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.
Type de Filtre recommandé:A

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc nitrile

Gants : >= 8 h

Épaisseur des gants : 0,35 mm

Matériel : caoutchouc butyle

Gants : >= 8 h

Épaisseur des gants : 0,5 mm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

Matériel : Caoutchouc de fluor

Gants : ≥ 8 h

Épaisseur des gants : 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

*Protection de la peau
et du corps*

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les
autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : clair
incolore

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis
d'information à notre disposition sur ce point.

pH : neutre

Point de congélation : $-89,5$ °C

Point d'ébullition : 82 °C

Point d'éclair : 12 °C

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

Taux d'évaporation	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Limite d'explosivité, supérieure	:	12 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	2 %(V)
Pression de vapeur	:	48 hPa 20 °C
Densité de vapeur relative	:	2
Densité	:	0,785 g/cm ³ 20 °C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	0,05 Méthode: OCDE Ligne directrice 107 Donnée de la littérature
Température d'inflammation	:	425 °C
Décomposition thermique	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Viscosité, dynamique	:	env. 2,43 mPa.s 20 °C
Propriétés explosives	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Propriétés comburantes	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : 60,10 g/mol

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

R4460

11/20

FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec des acides forts. Incompatible avec des agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie:
Oxydes de carbone

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit: propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	No.-CAS 67-63-0
Autres informations	

Autres informations toxicologiques : Toutes les valeurs relatives à la toxicité aiguë se réfèrent aux substances pures.
Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.
L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
Des lésions hépatiques peuvent se produire.

Composant: propane-2-ol	No.-CAS 67-63-0
--------------------------------	----------------------------

Toxicité aiguë

Oral(e)

Type de valeur : DL50
Valeur : 5.280 mg/kg
Espèce : rat

Inhalation

Type de valeur : CL50
Valeur : 72,6 mg/l
Durée d'exposition : 4 h
Espèce : rat

Type de valeur : CL50
Valeur : 47,5 mg/l
Durée d'exposition : 8 h
Espèce : rat

Dermale

Type de valeur : DL50
Valeur : 12.800 mg/kg
Espèce : lapin

Irritation

Peau

Espèce : lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006****ALCOOL ISOPROPYLIQUE**Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

YeuxEspèce : lapin
Résultat : Irritant pour les yeux.**Sensibilisation**Espèce : cochon d'Inde
Résultat : non sensibilisant(e)
Méthode : Buehler Test**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Composant: propane-2-ol****No.-CAS
67-63-0****Toxicité aiguë****Poisson**Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h
Type de valeur : CL50
Valeur : 9.640 mg/l**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.**Genre : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h
Type de valeur : CE50
Valeur : 13.299 mg/l**Algue**

Genre : Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

Durée d'exposition : 72 h
Type de valeur : CE50
Valeur : > 1,000 mg/l

Bactérie

Espèce : Pseudomonas putida
Durée d'exposition : 18 h
Type de valeur : EC10
Valeur : 5.175 mg/l
Méthode : DIN 38412

Espèce : boues activées
Type de valeur : CE50
Valeur : > 1.000 mg/l
Remarques : Inhibition de la respiration de boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	
Composant: propane-2-ol	No.-CAS 67-63-0
Persistance et dégradabilité	

Biodégradabilité

Biodégradation : 95 %
Durée d'exposition : 21 jr
Méthode : OECD 301 E
Remarques : Facilement biodégradable.

Biodégradation : 99,9 %
Méthode :

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

Composant: propane-2-ol	No.-CAS 67-63-0
Bioaccumulation	

Remarques : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Produit: propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	No.-CAS 67-63-0
Mobilité	

Remarques : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit: propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	No.-CAS 67-63-0
Résultats des évaluations PBT et VPVB	

Remarques : Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Produit: propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	No.-CAS 67-63-0
Information écologique supplémentaire	

Remarques : Toutes les valeurs relatives aux effets écotoxicologiques se réfèrent aux substances pures.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1219

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ADR : ISOPROPANOL
RID : ISOPROPANOL
IMDG : ISOPROPANOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 33; (D/E)

RID-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro 3; F1; 33

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

d'identification du danger)

IMDG-Classe : 3
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID : non
Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non
Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

Réglementation relative aux installations classées : 1432 Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1434 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

Tableaux des maladies professionnelles : propane-2-ol: 84; Listé

État actuel de notification

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Autres informations

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Version 10.1
Date de révision 13.12.2010

Date d'impression 13.12.2010

concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.